

LÉGATION DE SUISSE.

18, MONTAGU PLACE,
LONDON, W.1.

Londres, le 6 novembre 1952.

orig p B. 75. 2

CONFIDENTIEL

L.71.1. Te/AB

ad: p.A.21.31.London - ZD

NMF

Monsieur le Conseiller fédéral,

En me référant à votre lettre confidentielle du 17 octobre dont j'ai pris connaissance avec un vif intérêt, j'ai l'honneur de vous adresser, après ma conversation de ce jour avec l'Ambassadeur d'Italie à Londres, quelques informations complémentaires sur la question de Trieste.

I. Coopération militaire entre l'Occident et la Yougoslavie.

L'Italie se refuse catégoriquement à toute conversation avec la Yougoslavie, sur le plan militaire, tant que ne sera pas réglé le problème de Trieste.

La France manifeste une amicale compréhension à l'égard de l'attitude italienne. Elle est disposée à aider Rome dans la mesure de ses moyens. Néanmoins, jusqu'à présent, il ne s'agit là que d'une intention bienveillante, qui ne s'est pas traduite dans les faits.

Les Etats-Unis, comme l'a dit votre informateur, sont d'avis que des conversations militaires devraient être engagées avec la Yougoslavie, sans attendre que la question de Trieste fût résolue.

La Grande-Bretagne a adopté, en principe, la même attitude que les Etats-Unis. Toutefois - et j'ouvre ici une parenthèse - tout porte à croire, selon la déclaration que m'a faite Sir William Strang le 23 octobre (cf. mon rapport du même jour) que le Foreign Office, informé de la ferme attitude italienne, reconnaît en fait l'impossibilité d'amorcer, dans les conditions actuelles, des négociations militaires avec la Yougoslavie.

Monsieur Max Petitpierre, Conseiller fédéral,
Chef du Département politique,

B e r n e .

Dodis



Selon l'Ambassadeur, l'ouverture de conversations militaires avec la Yougoslavie puise son origine dans les plans de défense du "Standing Group of the Military Committee" de l'OTAN; ce qui explique pourquoi les trois grandes Puissances occidentales ont été parallèlement impliquées dans le débat.

II. La visite de M. Eden à Belgrade.

En allant à Belgrade, M. Eden répondait à une invitation qui lui avait été adressée il y a plusieurs mois déjà par le Maréchal Tito et, à maintes reprises, confirmée par l'Ambassadeur de Yougoslavie à Londres.

Le voyage du Chef du Foreign Office visait des objectifs très étendus; il s'agissait essentiellement de rétablir dans les Balkans le prestige politique de la Grande-Bretagne, si gravement atteint depuis la dernière guerre.

Selon mon informateur, quelques jours avant la visite de M. Eden à Belgrade, les trois Puissances occidentales avaient exposé au gouvernement yougoslave, par le truchement de leurs Ambassades à Belgrade, qu'elles entrevoyaient la solution du problème de Trieste dans une division du territoire libre entre l'Italie et la Yougoslavie selon une "ligne ethnique continue", c'est-à-dire sans enclaves ni corridor.

Cette suggestion avait été au préalable soumise à Rome, qui avait répondu: "En principe, l'Italie s'en tient à la déclaration tripartite du 20 mars 1948. Elle peut envisager, à titre de compromis, la solution proposée, étant entendu que si ce compromis échouait, l'Italie en reviendrait à la déclaration tripartite".

Abordant avec le Maréchal la question de Trieste, M. Eden reprit la suggestion formulée par les trois Ambassadeurs. Il s'est heurté à une fin très nette de non recevoir.

- 3 -

Ce serait par une coïncidence, qui aurait pu être fortuite, que la visite de M. Eden eut lieu quelque temps après la démarche diplomatique tripartite du début de septembre. Mon interlocuteur doute que cette coïncidence ait été particulièrement heureuse.

Selon l'Ambassadeur, les trois Puissances occidentales se bornent à inviter amicalement Tito à se montrer plus raisonnable à l'égard de l'Italie; cette méthode n'a aucune prise sur le dictateur. La pression devrait se faire plus instante et plus effective pour contraindre le Maréchal à entrer dans la voie des concessions nécessaires. D'autre part, l'on s'exagère la force militaire de la Yougoslavie. Un temps considérable s'écoulera avant que l'armée de Tito soit équipée et instruite.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement italien ne peut se présenter aux élections qu'en apportant une solution du problème de Trieste, ou en roidissant son attitude en cette matière. Faute de quoi, il risquerait d'être balayé. L'Italie ne veut plus et ne peut plus faire de concessions. Certes elle a perdu la guerre, mais elle a payé très cher sa défaite en abandonnant une partie de la Vénétie julienne et tous ses territoires d'outre-mer, même ceux qu'elle ne devait pas aux conquêtes fascistes.

De ce qui précède, il apparaît que mon informateur a passé sous silence un fait important. L'Ambassadeur d'Autriche vient en effet de me rapporter que M. Eden aurait fait savoir récemment à l'Italie, tout en se défendant de formuler une proposition, que personnellement il estimait que la solution la plus sage serait que Rome se contentât de la zone A et la Yougoslavie de la zone B. Ce renseignement, que le Baron Wimmer tient de M. Eden lui-même, recoupe utilement les propos de Sir William Strang (cf. mon rapport du 23 octobre).

Or c'est précisément contre cette solution que l'Italie s'insurge en refusant d'abandonner ses prétentions sur un large secteur de la zone B.

III. Au cours de ma conversation avec l'Ambassadeur d'Italie, j'ai encore abordé les deux questions suivantes:

a) Visite de M. Taviani à Vienne.

M. Taviani, Sous-Secrétaire aux Affaires étrangères, doit remplir avant tout une mission économique. Il s'agit de se rapprocher de l'Autriche d'une manière générale et de jeter les bases d'un vaste accord commercial. La question de Trieste sera également abordée. Taviani représentera aux Autrichiens qu'ils ne pourraient être mieux servis qu'avec une Trieste italienne. Une Trieste libre serait le théâtre de dissensions continuelles entre la population italienne et les autres éléments ethniques. Une Trieste italienne serait une ville ordonnée et sûre. Il va sans dire que le gouvernement italien donnerait à l'Autriche toutes les garanties nécessaires pour le transit des marchandises.

M. Taviani discutera aussi avec Vienne de la situation dans le Tyrol du Sud.

b) Proposition italienne de soumettre à la Cour internationale de La Haye certains points litigieux que soulèvent les mesures prises par Belgrade en zone B.

Cette proposition s'explique par le souci du gouvernement de Rome d'affirmer la pérennité de ses droits et sa volonté de les défendre.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect.

(Sig.) H. DE TORRENTÉ.